

Adresse de la société populaire républicaine de Ferrières (Loiret),
lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire républicaine de Ferrières (Loiret), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 307-308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21503_t1_0307_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens représentans,

Il serait difficile de pouvoir vous exprimer l'impression délicieuse qu'à faite sur nous et sur toute notre assemblée, votre consolante adresse au peuple français. Nous avons arrêté sur le champ qu'il en serait fait lecture à trois séances consécutives aussi ces répétitions, loin d'en diminuer l'intérêt, n'ont-elles fait que l'accroître. En effet, après cet état de terreur qui avait si long-tems resserré tous les coeurs français, quoi de plus satisfaisant pour nous, que de vous voir nous manifester vos sollicitudes, dissiper nos alarmes, verser vous mêmes un baume salutaire sur nos plaies, enfin de voir la convention, comme une mere tendre rassembler ses enfans autour d'elle, ranimer notre confiance, nous montrer les pièges dont nous environnent des hommes pervers, d'autant plus dangereux qu'ils savent prendre toutes les formes les plus trompeuses.

Eh quoi! pourrions-nous encore être leurs victimes? quoi! le français ce premier peuple de l'univers, lui, fait pour être à jamais un modèle de gloire, irait bassement céder aux caresses insidieuses d'un tyran qui ne le flatte que pour l'asservir! il irait lâchement reprendre des fers qu'il a brisés avec tant d'honneur!

Le factieux le moins politique peut-il douter qu'il ne fût le premier sacrifié à la défiance du despote dont il aurait servi la trame? comment ne s'en est-il pas aperçu surtout lorsqu'il voyait l'infâme Robespierre se baigner dans des fleuves de sang? qu'il juge donc de l'avenir par le présent et qu'il se dise : qu'aurait fait ce monstre après avoir usurpé la dictature, puisque même auparavant, il faisait tout trembler? pense-t-on asséoir les bases d'un gouvernement libre et paisible sur des échafauds et sur des monceaux de guillotins? Un usurpateur ne voit-il pas qu'en se faisant craindre, il repousse loin de lui tous les coeurs. Ne sait-il pas que de la crainte à la haine, il n'est qu'un pas? qu'ont opéré tous ces patriotes hypocrites et convulsionnaires en vexant, en traitant de modérés ces hommes laborieux, modestes dont le civisme est tout entier dans le coeur et non sur les lèvres? qu'ont-ils opéré, ces faux patriotes, par leurs cris immodérés?... ils ont engourdi, ils ont glacé la vertu dans les coeurs vraiment républicains. Ils ont révolté les bons citoyens, il leur ont, nous oserions presque dire, fait haïr la révolution.

Mais vous, au contraire, sages représentans, que faites vous en nous prêchant avec aménité l'union, la justice, l'amour et le respect des lois? Ce que vous faites?... autant de prosélites que d'auditeurs. Vous ramenez les incrédules, vous réchauffez les tièdes, vous electrisez les ames brulantes et pour tout dire en un mot, vous faites chérir la révolution, ce chef-d'oeuvre de l'esprit humain, le triomphe de la raison, de la vérité et le bonheur de l'humanité entière.

Nous vous jurons donc, immortels législateurs, un attachement, un dévouement inviolable, nous vous renouvelons ici le serment que

nous vous avons déjà fait mille fois de ne reconnaître aucune autre autorité directe que la vôtre, vous serez notre centre unique, notre fanal, notre boussole, notre point de ralliement, enfin notre asyle dans toutes les circonstances. Vous seuls avez mérité la confiance et le pouvoir dont le peuple vous a investis et nous fermerons toujours la bouche aux déclamateurs qui voudront parler plus haut que la représentation nationale.

Tels sont les sentimens qui nous animent et nous animeront invariablement jusqu'au dernier soupir.

Périssent les traitres! vive la Convention! vive la République!

Les membres du comité de correspondance.

Suivent 35 signatures.

c¹⁶

[*La société populaire républicaine de Ferrières à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (29)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

Un crêpe funebre couvrait l'horizon de la France avant les journées des 9 et 10 thermidor : les oppresseurs du peuple insultaient au malheur de leurs freres, pillaient la fortune publique, et foulaient aux pieds la sainte humanité; votre infatigable courage a fait disparaître ces jours de deuil et de calamités, et les tyrans ne sont plus, et nos armées marchent de victoires en victoires.

L'adresse sublime que vous venez de présenter au peuple français a été reçue avec enthousiasme et reconnaissance; elle sera la regle éternelle de notre conduite, comme la Convention nationale a toujours été et sera toujours notre seul ralliement.

Quelques agitateurs, flétris dans l'opinion publique, ont quelquefois fait retentir leurs bourdonnemens autour de nous, en cherchant à nous diviser; mais fidèles à nos devoirs et inébranlables dans nos principes, nous avons rejeté avec mépris et fermeté les desseins pernicieux de ces prétendus amis de la Patrie.

Depuis notre institution, nous n'avons appartenu à aucune affiliation de société, nous n'avons eu de correspondance qu'avec la Convention nationale; nous avons pensé que nos devoirs étaient d'éclairer nos concitoyens, de leur expliquer les lois, de leur faire aimer la Patrie, de leur mettre sans cesse sous les yeux que la justice et la probité étaient les soutiens de la République, et c'est ainsi que malgré les vœux des exaspérés, nous avons conservé parmi nous la Paix et l'union, le respect des lois, celui des personnes et des propriétés.

Nous vous le repetons encore, citoyens représentans, ne quittez votre poste que quand les tyrans et leurs esclaves auront flechi le genou devant la statue de la liberté. Poursuivez, sans relache, les successeurs, les apotres de Roberspierre, anéantissez tous les hommes de sang, tous les dominateurs, maintenez la liberté indéfinie de la presse qui ne fait peur qu'aux fripons, qu'elle demasque; qu'aux mauvais citoyens qu'elle contient; qu'aux faibles qu'elle stimule. Encouragez le commerce, l'agriculture et les arts. Le peuple sera heureux et vous bénira. Vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent 24 signatures.

La mention honorable et l'insertion de ces différentes adresses au bulletin sont décrétées (30).

3

La société populaire de la commune de Sommières, département du Gard^a; la société populaire de Vieux-d'Oizellon [ci-devant Saint-Jean-le-Vieux], district de Montferme [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain^b; la société populaire de Montluel, département de l'Ain^c; la société populaire de Jaujac, district de Tanargue, département de l'Ardèche (31); la société populaire d'Aillas [Bec-d'Ambès]^d; la société des Amis de la Liberté de la commune de Mantes [Seine-et-Oise]^e; la société populaire d'Is-sur-Tille, département de la Côte-d'Or^f; la société populaire de L'Aigle [Orne]^g; la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq [ci-devant Neuilly-Saint-Front], département de l'Aisne^h; la société populaire de la commune d'Eu, département de la Seine-Inférieureⁱ; la société populaire de la commune de Longjumeau, département de Seine-et-Oise^j; les citoyens de la section de la Halle, de la commune de Dijon [Côte-d'Or]^k; la société populaire de Falaise [Calvados]^l; les juges de paix et assesseurs du premier arrondissement de Condat [ci-devant Saint-Claude], département du Jura^m; la société populaire de Dijon [Côte-d'Or]ⁿ; la municipalité et le conseil général de la commune de Monétay, district de Val-Libre [ci-devant Le Donjon], département de l'Allier^o; la municipalité et le conseil général de la commune d'Orléans [Loiret]^p; les administrateurs et agent national du district de Falaise [Calvados]^q; les administrateurs du département de la

Loire-Inférieure^r; le comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec, département de la Charente^s, applaudissent à la même Adresse et protestent les mêmes principes; tous jurent d'être fidèles à la représentation nationale, de défendre jusqu'à la mort les décrets qui émanent d'elle, d'empêcher que la tyrannie ne parviennent à substituer de nouveau le règne de la terreur à celui de la justice.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces adresses et l'insertion au bulletin (32).

a

[*La société populaire des sans-culottes de la commune de Sommières à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (33)

Citoyens Legislateurs,

La victoire remportée sur les ennemis du peuple la nuit à jamais mémorable du 9 au 10 thermidor, semblable à celles qui l'avoient précédée, fut incomplète; plus d'un complice des triumvirs s'échappèrent; ces scelerats incorrigibles, sont devenus leurs continuateurs; ils s'agitent dans tous les sens pour perdre la liberté et rédonner des fers à la patrie; Représentans, c'est sur tout sous vos yeux qu'ils trament les plus horribles complots; la, s'organiserent et s'organisent les crimes qui souillent la plus belle des révolutions, aujourd'hui que le fer de la loi arraché de leurs mains parricides, ne frappe plus l'innocent, ils le devoient au fer assassin, Talien, l'intrépide Talien, qui le premier déchira le voile sous lequel ils cachèrent leurs desseins criminels est tombé sous leurs coups.

Représentans, les bons citoyens sont indignés, ils fremissent, mais ce frémissent est celui de la force trop longtems concentrée. Vous êtes l'objet de leurs sollicitudes et vous avés toute leur confiance; parlés! vengés la représentation nationale, prévenés les poignards dirigés contre vous; le salut du peuple intimement lié au votre vous en impose la loi; anéantissés cette horde de brigands eparse et sans ensemble, avant qu'elle retrouve un nouveau chef; hatés vous! il est tems que la liberté, la prospérité publique et votre gloire soient à jamais afermis.

A Sommieres le 15^e vendemiaire l'an 3^e de la république française, une et indivisible.

MEINADIER, président et 3 autres signatures.

(30) P.-V., XLVIII, 150-151.

(31) C 325, pl. 1408, p. 19. Adresse identique à celle donnée au 9 brumaire. Voir ci-dessus, *Arch. Parlement.*, 9 brum., n° 12.

(32) P.-V., XLVIII, 151-152.

(33) C 325, pl. 1408, p. 30.